



BON DE COMMANDE SIGNE

Par **madiiyii26**, le **03/12/2024 à 10:24**

bonjour,

l'entreprise HANDICREA a fais du forcing aupres de ma direction pour de la vente a distance, au bout de plusieurs appels, ma direction a fini par signer un bon de commande d'un montant de plus de 8000 euros pour des fournitures de bureau (dont nous n'avons pas l'utilité) ... je cherche a denoncer ce bon de commande sachant que :

- il a etait signé le 2 aout 2024
- il manque les conditions d'annulations
- il manque les conditions de ventes complètes (il y a un extrait des CGV mais qui ne correspondent pas avec les CGV qui m'on etais transmise par HANDICREA quand j'ai voulu annuler le bon de commande par email)
- il manque le delai de retractation
- l'adresse et les coordonées d'AHNDICREA ne figure pas sur le bon de commande

apres mon email de demande d'annulation du bon de commande a l'amiable leurs reponses a etai que si nous honorions pas le bon de commande ils engagerons une procedure judiciaire.

Merci pour votre aide

Par **Pierrepauljean**, le **03/12/2024 à 12:05**

bonjour

la 1ère chose à faire est d'adresser un courrier en RAR.....pas un mail

l'adresse du siège social de cette SASU (créée en 2022) est une domiciliation

Par **madiiyi26**, le **03/12/2024** à **12:50**

Bonjour,

merci pour votre retour,

Au vu des elements cité dans mon post initial pensez-vous qu'il y a bien matière a denoncer le bon de commande malgré la signature ?